



**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du Pôle Territorial  
des HAUTES TERRES D'OC**

Comité syndical du 27 novembre 2023

<b>Nombre de membres :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• En exercice : 18</li><li>• Qui ont pris part à la délibération : 14</li></ul>	L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept novembre à dix heures trente, le comité syndical du Pôle Territorial des Hautes Terres d'Oc, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Brassac (27 Avenue du Sidobre).
<b>Date de convocation :</b>  17 novembre 2023	<b>Etaients présents :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Pour la C/C Sidobre - Vals et plateaux : Christine BERNOT, François BONO, Christine CALVET, Gilles COMBES, Jean-Marie FABRE, Jean-Claude GUIRAUD, Brigitte PAILHE-FERNANDEZ et Alain RICARD</li><li>- Pour la C/C des Monts de Lacaune et Montagne du Haut-Languedoc : Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, André CABROL, Jim RONEZ, Anne-Lise SAUTEREL et Daniel VIDAL</li></ul>
	<b>Absents excusés :</b> Françoise PONS, Pierre BAILLY, Robert BOUSQUET et Francis CROS.
	<b>François BONO a été désigné secrétaire.</b>

**Délibération N° 2023-10 – Lancement du programme LEADER 2023-2027**

**Vu** la candidature du PETR des Hautes Terres d'Oc co-portée avec le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc pour le programme LEADER 2023-2027,

**Vu** la délibération du Conseil Régional N°CP/2023-02/12.13 du 9 février 2023 portant décision de sélection du GAL Haut Languedoc,

Le Président rappelle notre candidature LEADER pour le programme 2023-2027, sa stratégie, le fonctionnement d'un programme LEADER et l'enveloppe allouée (1 734 999 €).

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

**Article 1**

D'approuver que le PETR des Hautes Terres d'Oc porte le GAL Haut Languedoc qui mettra en œuvre le programme LEADER 2023-2027 sur le territoire.

**Article 2**

D'approuver la composition du comité de programmation LEADER.

**Article 3**

D'approuver la stratégie LEADER, les fiches actions

**Article 4**

D'autoriser le Président à effectuer des modifications à venir sur les fiches-actions ou la répartition de l'enveloppe FEADER dédiée au programme LEADER du GAL « Haut Languedoc »

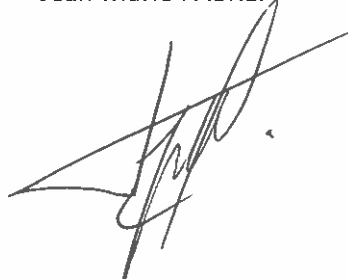
**Article 5**

D'autoriser le Président à signer le conventionnement du programme LEADER, ses annexes, les avenants de la convention ainsi que tout autres documents relatifs au programme LEADER 2023-2027 et à la gestion du GAL.

Les documents cités dessus sont annexés à la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Brassac, le 27 novembre 2023.

Le président,  
Jean-Marie FABRE.





## ANNEXE A LA DELIBERATION N°2023-10

Répartition de l'enveloppe par fiche-action :

	MONTANT LEADER	TAUX
FA1 : Améliorer l'offre de santé, les équipements d'accueil tout public, sportifs et de loisirs	780 750	45%
FA2 : Développer une offre touristique et culturelle de qualité	520 500	30%
FA3 : Créer de l'activité économique	173 500	10%
FA4 : Disposer d'une ingénierie qui permette de rendre le territoire plus attractif et innovant	260 250	15%
<b>Enveloppe</b>	<b>1 734 999</b>	<b>100%</b>

Envoyé en préfecture le 01/12/2023

Reçu en préfecture le 01/12/2023

Publié le



ID : 081-200052660-20231127-202310-DE

**Programme LEADER 2023-2027 - Proposition de répartition d'enveloppe****Proposition de répartition en prenant en compte la période 2014-2022 et les projets identifiés sur 2023-2027 et l'enveloppe ingénierie**

	MONTANT LEADER	TAUX
TOTAL FA1 SERVICE	780 750	45%
TOTAL FA2 CULTURE/TOURISME	520 500	30%
TOTAL FA3 ECONOMIE	173 500	10%
TOTAL FA4 INGENIERIE	260 250	15%
<b>Enveloppe</b>	<b>1 734 999</b>	<b>100%</b>

**Répartition selon projets identifiés sur le programme 2023-2027 (sans projets incertains avec conditions définies en comité syndical) :**

	MONTANT LEADER	Taux	MONTANT LEADER
TOTAL FA1	995 000	#	825 323
TOTAL FA2	775 000	#	642 839
TOTAL FA3	-	#	-
TOTAL FA4	321 696	#	266 837
TOTAL	2 091 696	#	1 734 999
<b>Enveloppe</b>	<b>1 734 999</b>		

**Répartition par fiche-action sur le Programme 2014-2022 :**

Fiche-action	Montant LEADER programmés le 31/12/2023	Taux
FA 1 - Etude services	68 274	2%
FA 2 - Equipements de services	1 544 659	45%
FA 3 - Etude, salons pour le développement économique	21 703	1%
FA 4 - Investissement de développement économique	350 059	10%
FA 5 - étude développement touristique et culturel	36 576	1%
FA 6 - Equipements touristiques et culturels	977 528	29%
FA 7 - Ingénierie	407 741	12%
FA 8 - Coopération	-	0%
TOTAL	3 406 540	100%
Taux		

Transposer au programme 2023-2027 :

47%	FA1	SERVICE
11%	F3	ECONOMIE
30%	FA2	CULTURE TOURISME
12%	FA4	INGENIERIE
100% TOTAL		

Envoyé en préfecture le 01/12/2023

Reçu en préfecture le 01/12/2023

Publié le

ID : 081-200052660-20231127-202310-DE

